

Communauté de Communes de la Septaine

RÉUNION ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-deux septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de GRON, sous la présidence de Monsieur Pierre-Etienne GOFFINET, pour y délibérer ce qui suit :

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 38

Date de convocation du Conseil Communautaire : 15 septembre 2015

Date d'affichage : 15 septembre 2015

PRÉSENTS : Mesdames BONTEMPS, BRÉCHARD, DESIAUME, DUBIEN, GOGUÉ, MÉTIVET (suppléante de M. LEMAIGRE), TEYSSIER, Messieurs ACOLAS, BACHELARD (suppléant de Mme DUCATEAU) BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, BOUVELLE, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GINDRE, GOFFINET, GROSJEAN, JAUBERT, LECLERC, MALLERON, MERCIER, MÉREAU, MOINET, PÉCILE, POIRIER, RICHARD, SARREAU, WEINGARTEN.

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames DUCATEAU (suppléée par M. BACHELARD), FERNANDES, LOISEAU, SARRON, Messieurs AUDEBERT, GOUGNOT, LEMAIGRE (suppléé par Mme MÉTIVET), MARCEL, MAZENOUX, TUAILLON.

POUVOIRS : M. AUDEBERT à M. GOFFINET, Mme FERNANDES à M. PÉCILE, M. GOUGNOT à M. JAUBERT, Mme LOISEAU à M. RICHARD, M. MARCEL à M. BOUVELLE, M. MAZENOUX à Mme BRÉCHARD, M. TUAILLON à M. DUBOIS.

SECRETÉAIRE DE SÉANCE : Monsieur PÉCILE.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 16 juillet 2015,
- Loi NOTRe,
- Demande de subvention auprès de la Région Centre étude PLH,
- PLU de Baugy,
- Tarif sortie à la journée du S.A.J.S.,
- Convention avec le collège d'Avord,
- Ouverture ALSH petites vacances,
- Tarifs ALSH vacances Toussaint 2015,

- Tarif adultes cantine de La Septaine,
- Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet,
- Création de 2 postes d'ATSEM Principales à temps non complet, suite à avancement de grade,
- Rapport d'activités 2014,
- Décision modificative,
- Ad'Ap,
- Questions diverses.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 16 JUILLET 2015

Monsieur Sarreau fait remarquer une erreur de « copier-coller » et demande sa modification.

Sous réserve de cette correction, le compte rendu est adopté.

LOI NOTRe

Monsieur le Président annonce aux membres du conseil communautaire que La Septaine n'est pas obligée de s'agrandir car rentrant dans les cas dérogatoires.

Monsieur le Président informe les conseillers que La Septaine devra prendre comme compétences l'eau et l'assainissement en entier. Un état des lieux devra être fait car il y a sur le territoire plusieurs fournisseurs d'eau ainsi que plusieurs modes de facturation.

Monsieur le Président précise que ce transfert de compétence va augmenter le montant des dépenses de fonctionnement ainsi que celles des investissements et qu'il faudra envisager une augmentation des impôts au profit de La Septaine et qu'afin que les contribuables ne soient pas pris en « otage » il sera demandé aux communes membres de diminuer les taxes demandées par leur commune.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA RÉGION CENTRE POUR L'ÉTUDE P.L.H.

Le Conseil communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement pour la réalisation du P.L.H. de La Septaine pour un montant de 42 385,00 € H.T.
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Régional du Centre au titre du contrat régional de solidarité territoriale du Pays de Bourges selon le plan de financement suivant :
 - Région Centre : 21 192,50 € H.T.
 - Communauté de Communes : le solde de l'étude de 21 192,50 € plus l'avance de la T.V.A.

- Le Conseil communautaire approuve le plan de financement et autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette opération.

Vote à l'unanimité.

P.L.U. A BAUGY

- Vu le projet d'avancement du PLU de Baugy,
- Vu le courrier en date du 21 juillet 2015 de la D.D.T. du Cher concernant le PLU de Baugy,
- Vu le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) approuvé par le conseil municipal de Baugy,
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Accepte de finaliser la procédure du PLU de la commune de Baugy
- Approuve le projet d'aménagement et de développement durable que le conseil municipal de Baugy a approuvé préalablement.

Vote à l'unanimité.

TARIF SORTIE A LA JOURNÉE DU S.A.J.S.

Vu la délibération n° 2012-05-065 instituant une politique tarifaire pour le S.A.J.S. de La Septaine

Entendu l'exposé de Monsieur le Président concernant l'absence de tarif pour les sorties à la journée

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'instaurer la tarification suivante :

Sortie à la journée	5 €
---------------------	-----

Vote à l'unanimité.

CONVENTION AVEC LE COLLEGE D'AVORD

- entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à la reprise des permanences du Service Accueil Jeunes de La Septaine (SAJS) au collège George Sand d'Avord, il convient de signer une convention avec ce dernier pour l'année scolaire 2015-2016

- vu le projet de convention

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer ladite convention avec le collège George Sand d'Avord.

Vote à l'unanimité.

OUVERTURE A.L.S.H. PETITES VACANCES

Entendu l'exposé de Monsieur le Président concernant l'ALSH des petites vacances sur l'année scolaire 2015/2016, il convient de délibérer sur les points suivants pour pouvoir lancer la campagne de communication:

Dates d'ouverture :

- 19 au 23 octobre 2015
- 08 au 12 février 2016
- 04 au 08 avril 2016

Horaires d'ouverture :

Ouverture pour les 6 à 11 ans :

- 9h-17h00
- péri accueil 7h30-9h00 et 17h00-18h00 sauf soirs de veillées jusqu'à 21h30 (pour les enfants inscrits)

Capacité d'accueil :

- 48 places pour enfants de 6 à 11 ans

Inscription à la journée.

Vote à l'unanimité.

TARIFS A.L.S.H. VACANCES TOUSSAINT 2015

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à l'ouverture d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) à Baugy pour la période du 19 au 23 octobre 2015 pour les enfants de 6 à 11 ans,
- Considérant qu'il convient de mettre en place une politique tarifaire,

Le Conseil communautaire adopte les tarifs suivants pour la période d'ouverture allant du 19 au 23 octobre 2015

Tarifs Toussaint 2015 : habitants Communauté de Communes et les enfants des Agents Septaine

Tranche	Journée	Repas	Accueil avant centre (7 H 30 – 9 H 00)	Accueil après centre (17 H 00 – 18 H 00)
N° 1: $0 < QF < 339$	2 €	3,30 €	1,50 €	1,00 €
N° 2: $339 \leq QF < 585$	4 €	3,30 €	1,50 €	1,00 €
N° 3 : $585 \leq QF < 950$	9 €	3,30 €	1,50 €	1,00 €
N° 4 : $950 \leq QF < 1330$	11 €	3,30 €	1,50 €	1,00 €
N° 5 : $QF > 1330$	12 €	3,30 €	1,50 €	1,00 €

Tarifs Toussaint 2015 : habitants hors Communauté de Communes

Tranche	Journée	Repas	Accueil avant centre	Accueil après centre
N° 1: $0 < QF < 339$	4 €	3,88 €	1,50 €	1,00 €
N° 2: $339 \leq QF < 585$	6 €	3,88 €	1,50 €	1,00 €
N° 3 : $585 \leq QF < 950$	11 €	3,88 €	1,50 €	1,00 €
N° 4 : $950 \leq QF < 1330$	14 €	3,88 €	1,50 €	1,00 €
N° 5 : $QF > 1330$	16 €	3,88 €	1,50 €	1,00 €

Vote à l'unanimité.

TARIF ADULTES CANTINE DE LA SEPTAINE

Vu la délibération n° 2014-11-105 instituant les tarifs pour les cantines de La Septaine pour l'année 2015

Entendu l'exposé de Monsieur le Président concernant le changement de prestataire pour la fourniture des repas,

Le conseil communautaire décide la tarification suivante pour 2016 :

TARIFS	
Enfants	3,30 €
Adultes	5,55 €
Instituteurs et Professeur des écoles	4,41 €
Personnel communal	4,41 €
Personnel communautaire	3,30 €
C.C.A.S.	1,84 €
Paniers (dans le cadre des enfants relevant d'un P.A.I. dûment signé).	

Vote à l'unanimité.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET

Entendu l'exposé de Monsieur le Président concernant la demande d'un agent de diminuer son temps de travail.

Le conseil communautaire décide de créer un poste d'Adjoint Technique de 2ème classe à temps non complet (20,5/35ème) à compter du 1er novembre 2015.

Vote à l'unanimité.

CRÉATION DE 2 POSTES D'ATSEM PRINCIPALES A TEMPS NON COMPLET SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

- Suite à la possibilité d'avancer de grade pour certains agents de La Septaine :

Le conseil communautaire décide les créations de postes suivants à compter du 1er octobre 2015

- 2 postes d' « ATSEM principale de 2ème classe » à temps non complet (30/35ème)

Vote à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus. Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Vu le rapport soumis à sa présentation, le conseil communautaire :

- Prend acte du rapport d'activité 2014.

Ce document est consultable aux bureaux de la communauté de communes.

Vote à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE

Des travaux dans les bureaux de la C.D.C. entraînent un besoin de crédits :

CRÉDITS A RÉDUIRE				
CHAPITRE	COMPTE	OPÉRATIONS	NATURE	MONTANT
21	21318	086	Salle socio-culturelle d'Avord	5 073 €
CRÉDITS A OUVRIR				
21	2135	106	Bureaux C.D.C.	1 233 €
21	2183	011	Acquisition matériel de bureau et informatique	3 840 €

Vote à l'unanimité.

Ad'ap

Pour faire suite à la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005, un formulaire de demande d'approbation d'Agenda d'accessibilité programmée a été rédigé en but de mettre aux normes accessibilité tous les ERP communaux. Cela va permettre de poursuivre et de réaliser l'accessibilité des ERP. L'Agenda d'Accessibilité Programmée (jusqu'à 3 ans, sauf cas très particuliers), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité. Le dossier d'AD'ap doit obligatoirement être déposé avant le 27 septembre 2015. Monsieur le Président présente aux conseillers le document.

Après délibération, le conseil communautaire,

- valide les informations inscrites dans la demande d'approbation d'Agenda d'accessibilité programmée.
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit formulaire afin de l'envoyer aux services de l'état avant le délai de rigueur.

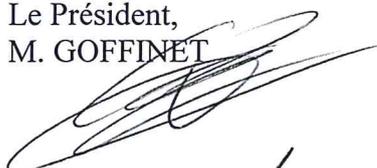
Vote à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président annonce qu'un pré-rapport concernant le haut débit via la fibre optique a permis d'établir que toutes les communes de La Septaine étaient éligibles avec, bien sûr, plus ou moins de puissance. Des négociations avec le Conseil Départemental et la Région sont actuellement menées.

Le Comité de pilotage concernant le P.L.H. se réunira le 19 octobre 2015 à 19 H 00 à la salle des fêtes d'Avord. Les Titulaires ainsi que leur suppléant seront invités à venir à cette réunion.

Le Président,
M. GOFFINET



M. ACOLAS



M. BARREAU



Mme BONTEMPS



M. BOUVELLE



M. CHASSIOT



Mme DUBIEN



Mme DUCATEAU

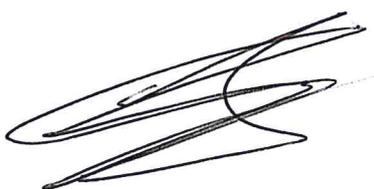
M. FRÉRARD



Mme GOGUÉ



M. GROSJEAN



Le Secrétaire,
M. PÉCILE



M. AUDEBERT

Absent

Pouvoir à M. GOFFINET

M. BLANCHARD



M. BOUGRAT

Mme BRÉCHARD



Mme DESIAUME



M. DUBOIS



Mme FERNANDES

Absente

Pouvoir à M. PÉCILE



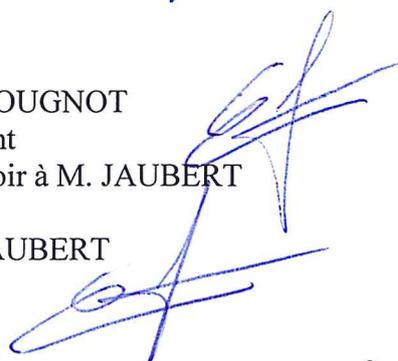
M. GINDRE

M. GOUGNOT

Absent

Pouvoir à M. JAUBERT

M. JAUBERT



M. LECLERC



M. LEMAIGRE

Mme LOISEAU
Absente
Pouvoir à M. RICHARD



M. MALLERON



M. MARCEL
Absent
Pouvoir à M. BOUVELLE

M. MAZENOUX
Absent
Pouvoir à Mme BRÉCHARD

M. MERCIER

M. MÉREAU

M. MOINET



M. POIRIER



M. RICHARD



M. SARREAU



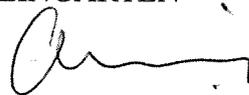
Mme SARRON

Mme TEYSSIER



M. TUAILLON
Absent
Pouvoir à M. DUBOIS

M. WEINGARTEN



M. BACHELARD
Suppléant de
Mme DUCATEAU

Mme MÉTIVET
Suppléante de
M. LEMAIGRE

